



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/85/25
29 avril 2020

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-cinquième réunion
Montréal, 25 – 29 mai 2020
Reportée: 19 – 22 juillet 2020*

PROPOSITION DE PROJET : ÉRYTHRÉE

Le présent document renferme les observations et la recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, troisième tranche) PNUE et ONUDI

* A cause du coronavirus (COVID-19)

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Érythrée

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE (principale), ONUDI	67 ^e	35 % d'ici 2020

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (annexe C, groupe I)	Année : 2018	0,81 (tonne PAO)
--	--------------	------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)								Année : 2018	
Produits chimiques	Aérosols	Mousses	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22					0,81				0,81

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009 – 2010 :	1,09	Point de départ des réductions globales durables :	1,08
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	0,38	Restante :	0,7

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2020	
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,04	
	Financement (\$US)	23 730	

(VI) DONNÉES DU PROJET *			2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total	
Limites de consommation du Protocole de Montréal			s.o.	1,09	1,09	0,98	0,98	0,98	0,98	0,98	0,71	s.o.	
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			s.o.	1,09	1,09	0,98	0,98	0,98	0,98	0,98	0,71	s.o.	
Financement convenu (\$US)	PNUE	Coûts de projet	40 000	0	0	0	29 000	0	0	0	21 000	90 000	
		Coûts d'appui	5 200	0	0	0	3 770	0	0	0	2 730	11 700	
	ONUDI	Coûts de projet	40 000	0	0	0	80 000	0	0	0	0	120 000	0
		Coûts d'appui	3 600	0	0	0	7 200	0	0	0	0	10 800	0
Fonds approuvés par le Comité exécutif (\$US)		Coûts de projet	80 000	0	0	0	109 000	0	0	0	0	189 000	0
		Coûts d'appui	8 800	0	0	0	10 970	0	0	0	0	19 770	0
Fonds totaux demandés aux fins d'approbation lors de la présente réunion (\$US)		Coûts de projet									21 000	21 000	
		Coûts d'appui									2 730	2 730	

Recommandation du Secrétariat :	Approbation générale
---------------------------------	----------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de l'Érythrée, le PNUE, en sa qualité d'agence d'exécution principale, a soumis une demande concernant le financement de la troisième et dernière tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un montant de 21 000 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 2 730 \$US pour le PNUE seulement.¹ Cette présentation comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche, le rapport de vérification de la consommation de HCFC pour 2016-2019 et le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2020-2021.

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le gouvernement de l'Érythrée a déclaré une consommation de 0,76 tonne PAO de HCFC en 2019, qui est 30,3 pour cent inférieure à la valeur de référence. La consommation de HCFC pour la période 2015-2019 est présentée ci-après au tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC en Érythrée (données de l'article 7 2015-2019)

HCFC-22	2015	2016	2017	2018	2019*	Valeur de référence
Tonnes métriques	17,57	17,00	16,30	14,80	13,80	19,7
Tonnes PAO	0,97	0,94	0,90	0,81	0,76	1,09

*Données provenant du rapport de vérification de la consommation de HCFC.

3. L'Érythrée connaît une baisse de la consommation de HCFC-22 depuis 2013, en raison de la mise en place d'un système d'octroi de permis et de quotas; de l'application de mesures de limitation des importations et de l'utilisation d'équipement à base de HCFC, de l'adoption de solutions sans HCFC (p. ex., R-410A, R-404A, HFC-134a); de l'organisation de formations et de l'exécution d'activités de renforcement des capacités dans le secteur de l'entretien des appareils de réfrigération et de climatisation et à l'intention des agents des douanes et d'exécution de la loi, dans le cadre du PGEH.

Rapport sur la mise en œuvre du programme de pays

4. Le gouvernement de l'Érythrée a déclaré dans le rapport sur la mise en œuvre du programme de pays pour 2018 des données de consommation dans le secteur des HCFC qui correspondent aux données communiquées en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal.

Rapport de vérification

5. Le rapport de vérification a confirmé que le gouvernement a mis en place un système d'octroi de permis et de quotas efficace pour les importations et exportations de HCFC, et que la consommation totale de HCFC pour la période 2016-2019 était respectivement de 0,94 tonne PAO, 0,91 tonne PAO, 0,81 tonne PAO et 0,76 tonne PAO. On a noté une légère différence de 0,01 tonne PAO dans le rapport sur les données de l'article 7 pour l'année 2017, qui est attribuable à une erreur d'arrondissement des chiffres. Le rapport de vérification recommande notamment de resserrer la coordination et d'organiser des réunions régulières entre l'Unité nationale d'ozone (UNO), le service des douanes et d'autres responsables de l'exécution de la loi, en vue de renforcer la gestion des importations de HCFC, la consignation des données et la contre-vérification des permis d'importation émis par l'UNO aux points d'entrée; et de dispenser une formation continue aux agents des douanes et d'exécution de la loi sur l'utilisation des identificateurs de SAO et la surveillance des importations de SAO.

¹ Selon la lettre du 5 mars 2020 adressée au Secrétariat par le ministère des Terres, de l'Eau et de l'Environnement de l'Érythrée.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

Cadre juridique

6. L'UNO, qui relève du ministère des Terres, de l'Eau et de l'Environnement, supervise la mise en œuvre du Protocole de Montréal. Le règlement relatif à l'émission de quotas pour les importations et exportations de SAO et d'équipement à base de SAO a été publié dans la gazette nationale en 2010. Il renferme également des mesures de réglementation de la consommation des HCFC par l'entremise d'un système d'octroi de permis et de quotas; comprend un registre des intervenants dans le secteur des SAO, y compris les techniciens; et des mesures de reconversion de l'équipement à base de HCFC.

Secteur de l'entretien des appareils de réfrigération

7. Les activités suivantes ont été menées :

- a) Formation de 45 agents d'exécution de la loi, en deux séances distinctes, sur la surveillance et l'application du règlement relatif aux HCFC et à l'équipement à base de HCFC;
- b) Formation de 75 techniciens en réfrigération et climatisation sur les pratiques exemplaires en matière de réfrigération, dont l'utilisation sécuritaire des frigorigènes à base d'hydrocarbure, dans le cadre de trois séances distinctes; renforcement de l'Association de la réfrigération et de la climatisation par l'enregistrement de tous les techniciens, en vue de faciliter la transmission de l'information technique et relative au PGEH aux entreprises d'entretien et le suivi de la mise en œuvre des activités de formation;
- c) Création d'un centre de régénération, et fourniture à quatre centres régionaux d'excellence, créés en vertu du PGEH, d'équipement et d'outils d'entretien, notamment une unité de récupération, une unité de recyclage, une pompe à vide, des tuyaux, des manomètres, des bouteilles de frigorigène et autres accessoires. Formation d'un expert en régénération des frigorigènes, qui assure un soutien technique sur la régénération des frigorigènes; et formation de plus de 120 techniciens et 40 représentants gouvernementaux sur l'identification des frigorigènes de contrefaçon, par le biais de démonstrations.

Unité de mise en œuvre et de suivi de projet (PMU)

8. L'administrateur national de l'ozone surveille, avec l'appui d'une autre personne, la mise en œuvre du PGEH. Jusqu'à présent, les dépenses de la PMU s'élèvent à 16 000 \$US (c.-à-d., 9 000 \$US pour le personnel et les dépenses du consultant, 2 000 \$US pour les déplacements, 3 000 \$US pour les réunions et 2 000 \$US pour la location et les dépenses diverses).

Niveau de décaissement

9. En date de mars 2020, le montant de 189 000 \$US approuvé jusqu'ici avait été décaissé (69 000 \$US pour le PNUE et 120 000 \$US pour l'ONUDI), comme on peut le voir au tableau 2.

Tableau 2. Rapport financier sur la phase I du PGEH en Érythrée (\$US)

Agence	Première tranche		Deuxième tranche		Total approuvé	
	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé
PNUE	40 000	40 000	29 000	29 000	69 000	69 000
ONUDI	40 000	40 000	80 000	80 000	120 000	120 000
Total	80 000	80 000	109 000	109 000	189 000	189 000
Taux de décaissement (%)	100		100		100	

Plan de mise en œuvre de la troisième et dernière tranche du PGEH

10. Les activités suivantes seront mises en œuvre jusqu'en décembre 2021 :
- Diffusion du règlement modifié relatif aux SAO aux agents des douanes et autres intervenants dans les secteurs des importations et du commerce de SAO, et deux ateliers à l'intention de 60 agents des douanes sur le règlement modifié relatif aux SAO, et sur les activités de surveillance et d'exécution de la loi (8 000 \$US);
 - Deux ateliers à l'intention d'environ 80 techniciens en réfrigération et climatisation sur les aspects théoriques et pratiques des pratiques exemplaires relatives à l'entretien des appareils de réfrigération et de climatisation et à la manipulation en toute sécurité des frigorigènes lors de l'installation, de l'entretien et du démantèlement d'équipement de réfrigération et de climatisation (10 000 \$US);
 - Un atelier à l'intention de l'Association de la réfrigération et de la climatisation sur les innovations technologiques en 2021; et élaboration d'outils de communication des renseignements utiles aux groupes cibles par l'intermédiaire de l'Association (1 500 \$US); et
 - Suivi de la mise en œuvre du PGEH par l'UNO, avec l'appui d'un consultant (1 500 \$US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT**OBSERVATIONS**Rapport de vérification

11. En ce qui a trait aux recommandations du rapport de vérification, le PNUE a indiqué que le gouvernement est en train de les examiner et qu'il présentera un plan d'action assorti d'échéanciers à un comité directeur aux fins d'orientation; à partir de cette orientation, le plan d'action sera développé et mis en œuvre au cours de la troisième tranche de la phase I et la phase II du PGEH.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH*Cadre juridique*

12. Le gouvernement de l'Érythrée a déjà émis des quotas d'importation des HCFC pour 2020, qui s'élèvent à 0,69 tonne PAO (12,6 tonnes métriques), soit une valeur inférieure aux objectifs de réglementation du Protocole de Montréal pour cette année.

Secteur de l'entretien des appareils de réfrigération

13. Le Secrétariat a demandé des éclaircissements au sujet de l'utilisation de frigorigènes inflammables pour la reconversion de l'équipement. Le PNUE a expliqué qu'il n'existe aucun règlement qui interdit ce type de reconversion dans le pays, et qu'une formation a été dispensée sur la reconversion à des frigorigènes inflammables; on ne procède pas à des reconversions à des HC, car les techniciens ne possèdent pas les outils nécessaires pour manipuler des frigorigènes inflammables; le gouvernement est au courant des décisions 72/17 et 73/34 sur les reconversions et des besoins associés en matière de sécurité.

14. Le Secrétariat a demandé un complément d'information sur le rendement et l'impact du centre de régénération. Le PNUE a expliqué que depuis la création de ce centre en mars 2019, une formation avait été dispensée sur la récupération des frigorigènes et sur le fonctionnement du centre de régénération; au total, 370 kg de HCFC-22 ont été récupérés et régénérés. L'unité de régénération a fonctionné de manière efficace au cours de la première année, mais a dû être arrêtée en raison de l'absence d'accessoires sur le marché local. Le gouvernement collabore avec l'ONUDI en vue de résoudre ce problème.

Application de la politique sur l'égalité des sexes²

15. Le PNUE a fait savoir que le gouvernement de l'Érythrée et le PNUE sont entièrement engagés dans la mise en œuvre de la politique sur l'égalité des sexes, et que l'UNO organisera une réunion avec l'Association de la réfrigération et de la climatisation en vue de s'assurer que les techniciennes bénéficient des mêmes possibilités que leurs collègues masculins. Au moment de l'enregistrement, l'Association assurera le suivi du nombre de techniciennes et les encouragera à se joindre au groupe. L'UNO comptabilisera également les femmes techniciennes et agents des douanes qui sont formées.

Durabilité de l'élimination des HCFC

16. Le gouvernement de l'Érythrée a organisé des activités de formation à l'intention des agents des douanes et des techniciens en entretien sur le règlement modifié relatif aux SAO, les frigorigènes de contrefaçon, les pratiques exemplaires en matière d'entretien, la récupération et la réutilisation et les pratiques sécuritaires d'entretien avec des frigorigènes inflammables utilisés dans un nouvel équipement, et a fourni de l'équipement à quatre centres de formation. L'installation de régénération recevra des pièces de rechange de manière à poursuivre ses activités. Le secteur de l'entretien a été renforcé par l'enregistrement de tous les techniciens au sein de l'Association de la réfrigération et de la climatisation et de collèges techniques. En plus d'assurer le contrôle de la surveillance des HCFC, l'UNO continue d'accroître la sensibilisation des intervenants au PGEH, en vue de limiter les importations et l'utilisation de HCFC et d'installations à base de HCFC. Des mesures concrètes d'application de la politique sur l'égalité des sexes seront mises en œuvre par l'UNO et l'Association. Grâce à ces mesures, le gouvernement pourra assurer l'élimination durable des HCFC dans le pays.

Conclusion

17. Le système d'octroi de permis et de quotas d'importation est opérationnel et permettra de réduire la consommation de HCFC, conformément au calendrier d'élimination du Protocole de Montréal; la consommation en 2019 est 22,4 pour cent inférieure aux objectifs de réglementation du Protocole de Montréal. Le rapport de vérification confirme que le pays est en situation de conformité avec les objectifs de consommation des HCFC pour la période 2016-2019 et dispose d'un système d'octroi de permis et de quotas capable de satisfaire les objectifs du Protocole. Le PGEH progresse de manière satisfaisante. Les fonds approuvés en vertu de la phase I du PGEH ont été entièrement décaissés. Les activités mises en

² La décision 84/92 d) a demandé aux agences bilatérales et d'exécution d'appliquer la politique opérationnelle sur l'intégration de l'égalité des sexes tout au long du cycle des projets.

œuvre jusqu'ici et prévues dans le cadre de la troisième et dernière tranche permettront de renforcer le secteur de l'entretien et continueront d'aider le pays à s'acquitter de ses obligations en matière de conformité au Protocole de Montréal. Le pays terminera la phase I du PGEH conformément à l'Accord conclu avec le Comité exécutif et prévoit présenter la phase II du PGEH en 2021, en tenant compte des recommandations du rapport de vérification.

RECOMMANDATION

18. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase I du PGEH pour l'Érythrée; et recommande en outre l'approbation générale de la troisième et dernière tranche de la phase I, et du plan de mise en œuvre de la tranche correspondant pour 2020-2021, au niveau de financement figurant dans le tableau ci-après, étant entendu que :

- a) Si l'Érythrée devait décider de procéder à la reconversion aux frigorigènes inflammables et toxiques des appareils de réfrigération et de climatisation conçus au départ pour des substances ininflammables, et à leur entretien, il le ferait en assumant l'ensemble des responsabilités et risques associés et uniquement dans le respect des normes et des protocoles applicables;
- b) Les mesures et activités recommandées par le rapport de vérification seront incluses dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre de la phase II du PGEH pour l'Érythrée.

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Agence d'exécution
a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, troisième tranche)	21 000	2 730	PNUE